



# Règlement Intérieur



1. L'Association propose des cours mixtes adultes, en salle ou en extérieur, de Septembre à Juin
2. Sa gestion est assurée par des bénévoles, regroupés au sein du Bureau, élus en Assemblée Générale par les Adhérents pour un mandat de 4 ans, reconductible à échéance après un nouveau vote durant l'AG
3. Les cours sont payables annuellement, comptant ou fractionné, aucun remboursement ne sera effectué
4. L'assurance étant obligatoire pour pratiquer ces activités, le contrat d'assurance Groupama couvre la responsabilité civile des licencié(e)s, et intervient comme complémentaire aux remboursements éventuels de la Sécurité Sociale et des Mutuelles (pas d'indemnités journalières). Sa cotisation est incluse dans le prix de la licence.  
En cas d'incident, veuillez prévenir un membre du Bureau ou l'Animateur
5. Pour les nouveaux adhérents un certificat médical de moins d'un an est exigé à l'inscription
6. Ce certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive est exigé tous les 3 ans. A charge pour l'Adhérent de remplir dans cet intervalle de 3 ans un questionnaire de santé et d'attester, à cette occasion, auprès de l'Association, qu'il a répondu négativement à toutes les questions contenues dans le questionnaire.  
A défaut de remise de cette attestation, ou s'il dit avoir répondu positivement à au moins une des questions du questionnaire de santé, il devra fournir un certificat médical
7. Chaque participant doit être en possession de sa carte d'Adhérent sur laquelle est apposée sa photo. Le Bureau ou les Référents procéderont ponctuellement à un contrôle à l'entrée de la salle, et pourront refuser son accès en l'absence de ce justificatif, ou si l'Adhérent n'est pas inscrit au cours prévu
8. Pour les cours de Gymnastique, les chaussures d'extérieur sont interdites (hygiène, propreté de la salle). Vous devez obligatoirement prévoir des chaussures réservées à l'activité en salle
9. Pour votre sécurité, le port de chaussures adaptées est conseillé afin de préserver vos articulations. Les baskets à semelles de mousse prévues pour amortir les chocs sont de loin préférables (pour tout ce qui est saut, rebonds et courses) aux chaussons de gymnastique
10. Pour les cours de Gymnastique, les tapis de sol sont fournis. Vous devez vous munir d'une grande serviette afin de protéger l'intégralité du tapis
11. Pour le bon déroulement des activités, les enfants ne sont pas admis pendant les cours adultes. Aussi, il est impérativement demandé d'éteindre son téléphone portable, et de respecter les horaires
12. La convocation à l'Assemblée Générale se fera au minimum 15 jours avant la réunion, par mail ou par courrier postal (dans ce cas prévoyez 2 enveloppes timbrées à votre adresse lors de l'inscription)
13. Un adhérent de la GV de Chuzelles suivant des cours dans d'autres GV ne s'acquittera de la licence qu'une seule fois, mais il devra dans chacune d'entre elles payer la cotisation de l'Association, et aura des droits de vote pour chacune d'elles
14. L'Association n'est pas responsable des vols durant les activités ou en cas d'oubli à la fin des cours. Elle ne permet pas le gardiennage des effets personnels et du matériel de l'Adhérent entre les cours